

## **DECISION PORTANT CREATION, NOMINATION ET ORGANISATION D'UN COLLEGE SCIENTIFIQUE AU SEIN DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE VETERINAIRE**

**Art.1.** Un collège scientifique est créé au sein de l'ENSV

**Art.2.** Il est placé sous l'autorité du Directeur de l'ENSV,

**Art.3.** Il est consulté à la demande du Directeur sur les aspects scientifiques et dossiers à présenter pour étude au conseil scientifique de l'établissement, il émet des avis sur :

- la soutenance des magistères,
- la soutenance des doctorats,
- l'habilitation universitaire,
- les productions scientifiques, articles et photocopiés,
- les sujets de recherche proposés par les post-graduant et les chercheurs,
- l'état d'avancement des travaux de recherche des post-graduant,
- la composition du jury de soutenance.

Le collège scientifique pourra émettre un avis sur toute question que lui soumettra le Directeur de l'ENSV.

**Art.4.** Le collège scientifique comprend 06 membres dont les fonctions d'une durée de 03 ans sont renouvelables.

- Mme Hafsi Fella, Présidente
- Melle Boukhors Karima
- Mme Ghalmi Farida
- Mme Azzag Naouel
- Mme Bernaoui Radia
- Mr Bouzid Riad

**Art.5.** Le collège scientifique se réunit sur convocation du Directeur.

**Art.6.** Le collège scientifique ne peut se réunir que si les deux tiers (2/3) au moins de ses membres sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, un procès-verbal de carence est dressé. Une réunion du comité doit alors

se tenir, avant la date du CS, quel que soit le nombre de ses membres présents, après une deuxième convocation adressée dans les quarante-huit (48) heures qui suivent.

**Art.7.** Les avis et les recommandations des membres du collège scientifique sont pris par consensus

**Art.8.** Les séances doivent se dérouler dans la sérénité et le respect mutuel. En outre, les membres du collège scientifique sont soumis à l'obligation de réserve et doivent observer une discrétion absolue par rapport aux avis exprimés. Tout avis porté sur le PV du collège scientifique engage tous les membres du collège.